



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A OSAKA ET KOBE

EN VOUS INSCRIVANT AU REGISTRE DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE



Vous recevrez **une carte consulaire, valable pendant la durée de votre séjour ou au maximum 5 ans**, attestant que vous êtes placé(e) sous la protection consulaire française. La carte consulaire vous sera remise **en personne** au Consulat.

L'inscription au Registre vous offre de **multiples avantages** :

- obtenir certains **documents administratifs** (passeport, carte nationale d'identité ...) ;
- accéder à des **prestations sociales** sous réserve de remplir les conditions de ressources requises (aide sociale, bourse scolaire) ;
- être inscrit(e) sur la **liste électorale consulaire** (sauf opposition de votre part) ;
- recevoir des **informations** de la part du Consulat ;
- être inclus(e) dans le **plan de sécurité** du poste consulaire.

UNE FOIS INSCRIT(E), MERCI :

- **d'informer systématiquement votre consulat de tout changement intervenu dans votre situation** (changement de nom, déménagement ...) ;
- **de signaler votre départ** lorsque vous quitterez définitivement la circonscription consulaire ;
- **de répondre au courrier de renouvellement** qui vous est adressé 3 mois avant l'expiration de votre inscription au Registre ;
- **de vérifier chaque année votre situation électorale** auprès du poste consulaire **avant le 31 décembre**.